Aussi,—Copie du cinquième rapport annuel de la Commission d'assurancechômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1946. (Version française.)

Et aussi,—Rapport du directeur de la formation professionnelle pour l'année financière 1945-46. (Version française.)

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 24, approuvé le 3 janvier 1947: modifiant les règlements des allocations familiales.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel des permis émis du 1er janvier au 31 décembre 1946, tel qu'exigé par le paragraphe 2 de l'article 4 de la Loi d'immigration.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3761, approuvé le 10 septembre 1946: modifiant les dispositions de la Loi sur la convention au sujet des oiseaux migrateurs, chapitre 16, Statuts du Canada 1932-33.

Aussi,—Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927, relativement à l'abandon des créances; aux achats en masse; aux affaires, métiers, négoces et occupations; au commerce des fourrures; au contrôle de l'hygiène; au district jouissant d'administration locale, à l'évaluation pour fins scolaires.

Aussi,—Arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, article 75, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au parlement.

Aussi,—Etat des permis pour la vente de liqueurs alcooliques, du 1er janvier au 31 décembre 1946, en vertu des dispositions de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, article 93, S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat relatif aux grains de semence et aux dettes de secours en vertu des dispositions de l'article 2, chapitre 51, 17 Georges V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne".

Aussi,—Etat des ventes de terres et des beaux annulés en vertu des dispositions de la loi des Indiens, article 64, chapitre 98, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au parlement.

Aussi,—Liste des avances de secours consenties à des Indiens, en vertu des dispositions de l'article 94-B de la loi des Indiens, chapitre 98, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au Parlement.

M. Bridges, membre du Conseil privé du Rei, dépose sur la Table, par ordre de son Excellence le Gouverneur général,—Le seizième rapport annuel du ministère des pêcheries (soixante-et-dix-neuvième rapport annuel sur les pêcheries du Dominion) pour l'année financière terminée le 31 mars, 1946.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3955, approuvé le 24 septembre, 1946: émettant des permis aux navires de pêche des Etats-Unis qui ont besoin d'acheter sur la côte de l'Atlantique de la boète, de la glace, des seines, des lignes, et autres approvisionnements ou agrès.